

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 067-03, 353 ET 354**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 067-03            modifiant le Règlement 067 concernant l'enlèvement des déchets  
et des matières recyclables

Adoption par le conseil : 22 janvier 2019

Règlement 353            pour adopter un programme de subvention en vue de favoriser la  
démolition de bâtiments accessoires et d'habitations vétustes  
(2019-2020-2021)

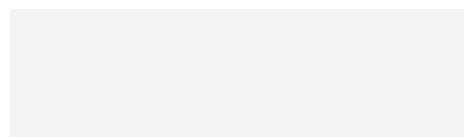
Adoption par le conseil : 22 janvier 2019

Règlement 354            décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des  
services municipaux pour l'année financière 2019

Adoption par le conseil : 22 janvier 2019

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 25 janvier 2019.



Alain Gagnon, MAP, OMA  
Greffier